

Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Vincent REQUET, Benjamin GRENAT, Karen ANCEY, Antonio MONTES

Membres excusés : Marie-France VIGNES (Pouvoir donné à Karen Ancey), Benjamin GRENAT (Pouvoir donné à Gilles GRENAT)

La séance est ouverte à 20h00

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2021

Vote : Accord à l'unanimité

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

3- PLUIH : Arrêt du zonage d'assainissement des eaux pluviales et du zonage d'assainissement des eaux usées

Dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit délimiter et approuver, après enquête publique, le zonage de l'assainissement - volet eaux pluviales ainsi que le zonage de l'assainissement - volet eaux usées.

Ces zonages doivent être validés et arrêtés par la commune au titre de sa compétence sur l'assainissement.

Madame le Maire présente le projet de zonage de l'assainissement - volet eaux pluviales ainsi que le zonage de l'assainissement - volet eaux usées, réalisé par le bureau d'études spécialisé NICOT Ingénieurs Conseils. Elle propose d'y ajouter dans les programmes de travaux élaborés en 2019, la création d'un réseau de collecte des eaux usées au Nord-Ouest du Chef-lieu pour raccorder en plus des 3 habitations existantes, les 35 logements prévus dans la zone de l'OAP.

Madame le Maire demande aux membres du conseil :

- De valider les documents de zonage d'assainissement volet eaux pluviales et zonage d'assainissement volet eaux usées de la commune de La Forclaz et sa compétence en y ajoutant la création d'un réseau de collecte des eaux usées au Nord-Ouest du Chef-lieu pour raccorder en plus des 3 habitations existantes, les 35 logements prévus dans la zone de l'OAP,

- D'arrêter le projet de zonage d'assainissement eaux pluviales et zonage d'assainissement volet eaux usées sur la commune de La Forclaz qui est de sa compétence en y apportant l'ajout ci-dessus,
- L'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires et à soumettre la demande d'examen au cas par cas à l'autorité gouvernementale pour solliciter son avis sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale du zonage,
- De soumettre à enquête publique les dossiers de zonage d'assainissement eaux pluviales et zonage d'assainissement volet eaux usées,
- De solliciter le président de la CCHC pour que cette enquête publique soit faite de manière conjointe avec l'enquête publique liée au projet d'élaboration de PLUIH de la CCHC,
- Dit que la délibération sera transmise à la CCHC et à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Vote : Accord à l'unanimité

Suite à l'arrêt du PLUIH, les habitants auront la possibilité de consulter le dossier du PLUIH, en mairie et rencontrer le commissaire enquêteur le vendredi 4 février 2022 après-midi.

4- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) public de l'eau potable et de l'assainissement année 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Puis, ces rapports seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

4.1- Eau potable

Le réservoir du Col du Grand Tillet est alimenté par 3 sources, Creux du Buis, la Crottaz et Ouzon. Tréchauffé est alimenté par 2 sources. Le réseau d'eau est de 6 kms. Les stations sont traitées par UV. La commune de La Forclaz vend de l'eau à la Commune de Chevenoz pour alimenter Pombourg de Chevenoz.

En 2020, La Forclaz compte 130 abonnés.

La consommation moyenne par habitant est de 89,02 M³.

La production est de 18 223 M³ dont distribution 17 646 M³ et exportation 577 M³.

On déplore 5 674 M³ de perte, 100 M³ de consommation sans comptage, 300 M³ de volume de service, 11 572 M³ facturés à la population.

La vente de l'eau s'élève à 26 795 € dont abonnement 5 006 € (très insuffisant pour équilibrer le budget de l'eau).

Tout au long de l'année, des prélèvements sont effectués et conformes aux préconisations de l'ARS.

Taux de rendement 68,9 % contre 82 % en 2019 du à un réseau d'acheminement en eau potable vieillissant et en mauvais état.

Montant des travaux engagés en 2020 : 2 055 €.

4.2- Assainissement collectif

En 2020, La Forclaz compte 70 abonnés. Le volume facturé à la population est de 6 953 M³ pour un montant de 12 412 € dont abonnement 2 330 €.

Tonnage de matières sèches évacuées conforme : 1,09

La station d'épuration est contrôlée par un cabinet agréé.

Après la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement, Madame le Maire demande de l'adopter.

Elle transmettra aux services préfectoraux la présente délibération

Elle mettra en ligne le rapport et sa délibération. Elle renseignera et publiera les indicateurs de performance sur le site dédié.

Vote : Accord à l'unanimité

5- Tarifs : proposition d'augmentation de certains tarifs

EAU	2021	2022		ASSAINISSEMENT	2021	2022
abonnement	40.00 €	50.00 €		abonnement	35.00 €	43,75 €
location compteur	7.00 €					
prix d'eau m3	1,55 €	1,60 €		prix eau assainie	1,30 €	1,35 €

Financement assainissement collectif	2021	2022
constructions nouvelles	2800	4200
constructions existantes	470	940

Tarifs de locations		2021	2022
Location de la salle des fêtes		150.00 €	180.00 €
Location four à pain	journée	15.00 €	18.00 €
	journée supplémentaire	5.00 €	10.00 €

Participation à la protection sociale complémentaire		
	2021	2022
Prévoyance	16.00 €	17.60 €
Mutuelle	21.00 €	23.10 €

Vote : Accord à la majorité (1 abstention)

6- Régularisation financière sur 3 ans du transport scolaire

Le transport scolaire des élèves domiciliés à La Forclaz est réalisé par la commune au titre d'un marché public qui lui a été attribué par la CCHC à partir de l'année scolaire 2018-2019. La rémunération de cette prestation a été chiffrée à 94 462,62 € pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 et sera mandatée prochainement par la CCHC au profit de la commune.

La Région et la CCHC prennent en charge le coût du transport scolaire que pour les élèves de primaire et de secondaire dont le domicile se situe à plus de 3 kms de leur établissement scolaire. Pour les élèves qui ne répondent pas à ce critère, il appartient à la commune de décider de les transporter ou non, et de prendre en charge le cas échéant le coût de ce service supplémentaire. Pour la commune de La Forclaz, le choix a été fait de transporter tous les élèves et il convient donc désormais de rembourser la CCHC pour ce service supplémentaire dont le coût est chiffré à 76 139,56 € au titre des années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

La commune va donc recevoir de la CCHC la somme de 94 462,62 € au titre de sa prestation de transporteur mais elle doit en parallèle rembourser à la CCHC la somme de 76 139,56 € correspondant au coût du service de transport non pris en charge par la CCHC.

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal :

- D'approuver les montants de ces remboursements,
- D'émettre les mandats de paiement correspondant,
- De passer une convention avec la CCHC afin de fixer les modalités de remboursement pour l'année 2021-2022.

Vote : Accord à l'unanimité

7- Décisions budgétaires modificatives

Transport scolaire :

Compte de recettes 70688 : 94 462,62 €

Compte de dépenses 62876 : 76 139,56 €

Compte de dépenses 60632 (fourniture de petits équipements) : 8323,06 €

Compte de dépenses 60621 (combustible) : 10 000 €

Matériel incendie :

Compte 020 (dépenses imprévues) : -4500 €

Compte 21568 (matériel incendie) : +1000 €

Compte de dépenses (Autre matériel et outillage) 2158 : + 3500 €

Vote : Accord à l'unanimité

8- Information sur les travaux d'accessibilité

Démarrage des travaux la 1^{ère} semaine de janvier 2022. Seront concernées, l'entreprise Savoie GILETTO qui assurera la démolition et le gros œuvre, l'entreprise CLIVIO pour le soutènement et l'entreprise TP-GGR pour le terrassement. La moitié du parking situé à proximité du bâtiment communal sera réquisitionné pendant les travaux ainsi qu'une partie du parking situé devant le bâtiment de la SEMCODA.

9- Référent gendarmerie

Dans chaque commune de la CCHC, un référent est nommé. Pour La Forclaz, il s'agit du gendarme Aurélien ANDRÉON.

10- Questions diverses

- Départ en retraite de Sylviane GRENAT, secrétaire de mairie : En raison de la crise sanitaire, la réception pour son départ à la retraite est reportée à une date ultérieure.
- Départ à la retraite en mars 2023 de Joël CHARROPPIN, aubergiste à l'auberge « le Bois du Cornet »
- Fête de Noël des enfants vendredi 17 décembre à 20h
- Concert de Noël à l'église, le 23 décembre à 19h

La séance est levée à 22h.

